Vienne & Gartempe
Communauté de communes

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 3 avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de M. Ernest COLIN, Vice-Président

Étaient présents : M. ROSE, Mmes DAGONAT, LEGRAND, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. DOLIN, Mmes CHARTIER, PORCHERON, MM. JASPART, BOZIER, GALLET, Mme GALBOIS, MM. DAVIAUD, ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, MM. NEUVY, E. VIAUD, CHARRIER, KRZYZELEWSKI, COMPAIN, Mme BOURRY, M. MARTIN, Mme WAGON, MM. PREHER, ARGENTON, MELON, Mme CHEGARAY, M. MADEJ, GUILLOT, PERAULT, Mme MAYTRAUD, MM. BLANCHARD, BOUTELOUP, Mmes GAYOT, NOEL, WASZAK, Mmes TABUTEAU N., SOUBRY, MM. BATLLE, BOIRON, de CREMIERS, SIROT, GLAIN, TABUTEAU A., HUGUENAUD, Mme JEAN, MM. PORTE, TABUTEAU JP., BREGEARD, ROUSSE, LARRANT, ROYER, COSTET, FRUCHON, JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, M. PACREAU, Mme COUVRAT, MM. VIAUD C., GANACHAUD, Mme LAGRANGE,

Pouvoirs : Mme. ARTUS à M. PERAULT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme DALLAY à Mme GAYOT, Mme ABREU à M. BLANCHARD, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP,

Excusés : MM. JEANNEAU, GOURMELON, FAROUX, FAITY Mmes ABAUX, PARADOT,

Assistaient également : MM. ROLLE-MILAGUET, BODIN, DENIS, BOBIN, GIRAUD, LASNIER, Mmes ROBUCHON, TAVILIEN, BIENAIME,
MM. MONCEL, COLIN, QUIEVREUX, HARENT, Mmes LEAUTHAUD, BOYER, FOUSSEREAU, MARTINEAU.

Sont désignés secrétaires de séance : Sylviane SOUBRY, Jean BLANCHARD

Date de convocation : le 27 mars 2018 **Date d'affichage : le 5 avril 2018**	**Nombre de délégués en exercice : 77** **Nombre de délégués présents : 64** **Nombre de votants : 68**

OUVERTURE DE SEANCE

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 février 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Mme LAGRANGE présente Yves KERHAULT (Responsable service Sports/Loisirs/AGV).

ORDRE DU JOUR

CC/2018-54 : Approbation du compte administratif 2017
CC/2018-55 : Approbation du compte de gestion 2017
CC/2018-56 : Affectation des résultats 2017
CC/2018-57 : Fiscalité directe locale : détermination des taux d'imposition 2018

CC/2018-58 : Budget Prévisionnel 2018
CC/2018-59 : fonds de concours developpement durable
CC/2018-60 : Amortissement : Détermination du délai d'amortissement des immobilisations
CC/2018-61 : Validation des taux de redevances enlèvement des ordures ménagères
CC/2018-62 : Finalisation de l'acte de vente à terme de l'hôtel de France
CC/2018-63 : Attribution d'une subvention à l'EPic
CC/2018-64 : Transfert des reports du budget spic
CC/2018-65 : validation des rapports d'activité/ramo 2015-2017
CC/2018-66 : Modification de la délégation de pouvoir à la Présidente relative aux mises à jour des annexes des documents d'urbanisme
CC/2018-67 : Fonds patrimoine culture : attribution de subventions
CC/2018-68 : Motion – Maintien de la ligner TER Poitiers- Limoges

DELIBERATIONS

CC/2018-54 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Les Vice-Présidents de la commission « Finances/Ressources Humaines », présentent au Conseil Communautaire, le compte administratif 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et ses budgets annexes.

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		6 622 398,05		1 314 978,99	0,00	7 937 377,04
Opérations de l'exercice	32 753 903,71	33 313 924,70	3 449 944,97	3 220 723,34	36 203 848,68	36 534 648,04
TOTAUX	32 753 903,71	39 936 322,75	3 449 944,97	4 535 702,33	36 203 848,68	44 472 025,08
Résultats de clôture		7 182 419,04		1 085 757,36	0,00	8 268 176,40
Restes à réaliser			1 647 776,00	276 985,00	1 647 776,00	276 985,00
Totaux cumulés	32 753 903,71	39 936 322,75	5 097 720,97	4 812 687,33	37 851 624,68	44 749 010,08
Résultats définitifs		7 182 419,04	285 033,64			6 897 385,40

Budget annexe VENTES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		57 990,94		39 746,41	0,00	97 737,35
Opérations de l'exercice	286 546,58	514 889,57	1 219 590,43	933 416,18	1 506 137,01	1 448 305,75
TOTAUX	286 546,58	572 880,51	1 219 590,43	973 162,59	1 506 137,01	1 546 043,10
Résultats de clôture		286 333,93	246 427,84		246 427,84	286 333,93
Restes à réaliser			34 850,00	105 000,00	34 850,00	105 000,00
Totaux cumulés	286 546,58	572 880,51	1 254 440,43	1 078 162,59	1 540 987,01	1 651 043,10
Résultats définitifs		286 333,93	176 277,84			110 056,09

Budget annexe LOCATIONS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		6 812,07	227 910,78		227 910,78	6 812,07
Opérations de l'exercice	141 508,90	372 682,33	651 462,68	849 109,17	792 971,58	1 221 791,50
TOTAUX	141 508,90	379 494,40	879 373,46	849 109,17	1 020 882,36	1 228 603,57
Résultats de clôture		237 985,50	30 264,29		30 264,29	237 985,50
Restes à réaliser			539 709,00	275 000,00	539 709,00	275 000,00
Totaux cumulés	141 508,90	379 494,40	1 419 082,46	1 124 109,17	1 560 591,36	1 503 603,57
Résultats définitifs		237 985,50	294 973,29		56 987,79	

Budget annexe CIRCUIT DU VAL DE VIENNE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		299,32	94 454,02		94 454,02	299,32
Opérations de l'exercice	125 298,10	336 349,28	395 164,33	380 412,48	520 462,43	716 761,76
TOTAUX	125 298,10	336 648,60	489 618,35	380 412,48	614 916,45	717 061,08
Résultats de clôture		211 350,50	109 205,87		109 205,87	211 350,50
Restes à réaliser			6 100,00	0,00		
Totaux cumulés	125 298,10	336 648,60	495 718,35	380 412,48	614 916,45	717 061,08
Résultats définitifs		211 350,50	115 305,87			102 144,63

Budget annexe ILE AUX SERPENTS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté	1 004,21			4 860,00	1 004,21	4 860,00
Opérations de l'exercice	8 794,65	10 126,86	3 126,60	4 975,00	11 921,25	15 101,86
TOTAUX	9 798,86	10 126,86	3 126,60	9 835,00	12 925,46	19 961,86
Résultats de clôture		328,00		6 708,40		7 036,40
Restes à réaliser			0,00		0,00	0,00
Totaux cumulés	9 798,86	10 126,86	3 126,60	9 835,00	12 925,46	19 961,86
Résultats définitifs		328,00		6 708,40		7 036,40

Budget annexe TERRAIN D'AVIATION AVAILLES LIMOUZINE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		232,07		7 294,96	0,00	7 527,03
Opérations de l'exercice	795,00	600,00			795,00	600,00
TOTAUX	795,00	832,07	0,00	7 294,96	795,00	8 127,03
Résultats de clôture		37,07		7 294,96		7 332,03
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	795,00	832,07	0,00	7 294,96	795,00	8 127,03
Résultats définitifs		37,07		7 294,96		7 332,03

Budget annexe ZA DIVERSES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		252 285,36	465 772,15		465 772,15	252 285,36
Opérations de l'exercice	2 097 567,35	2 475 506,09	2 005 502,49	1 999 978,90	4 103 069,84	4 475 484,99
TOTAUX	2 097 567,35	2 727 791,45	2 471 274,64	1 999 978,90	4 568 841,99	4 727 770,35
Résultats de clôture		630 224,10	471 295,74		471 295,74	630 224,10
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	2 097 567,35	2 727 791,45	2 471 274,64	1 999 978,90	4 568 841,99	4 727 770,35
Résultats définitifs		630 224,10	471 295,74		0,00	158 928,36

Budget annexe OFFICE DE TOURISME (SPIC)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	320 637,05	693 669,08	204 252,53	200 000,00	524 889,58	893 669,08
TOTAUX	320 637,05	693 669,08	204 252,53	200 000,00	524 889,58	893 669,08
Résultats de clôture		373 032,03	4 252,53		4 252,53	373 032,03
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	320 637,05	693 669,08	204 252,53	200 000,00	524 889,58	893 669,08
Résultats définitifs		373 032,03	4 252,53			368 779,50

Budget annexe SERVICE COLLECTE ET GESTION DES DECHETS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		204 972,25		262 084,02	0,00	467 056,27
Opérations de l'exercice	3 665 839,39	3 743 823,66			3 665 839,39	3 743 823,66
TOTAUX	3 665 839,39	3 948 795,91	0,00	262 084,02	3 665 839,39	4 210 879,93
Résultats de clôture		282 956,52		262 084,02	0,00	545 040,54
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	3 665 839,39	3 948 795,91	0,00	262 084,02	3 665 839,39	4 210 879,93
Résultats définitifs		282 956,52		262 084,02		545 040,54

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 26 mars 2018 a émis un avis favorable.

Mme LAGRANGE, Présidente de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe se retire de la séance avant le vote du Compte Administratif 2017.

Après délibération le Conseil Communautaire, à la majorité (deux contres, neuf abstentions) approuve le Compte Administratif 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Vienne & Gartempe
Communauté de communes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 3 avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de Mme Annie LAGRANGE

Étaient présents : M. ROSE, Mmes DAGONAT, LEGRAND, M. FAUGEROUX, Mme DU DOIGNON, M. DOLIN, Mmes CHARTIER, PORCHERON, MM. JASPART, BOZIER, GALLET, Mme GALBOIS, MM. DAVIAUD, ANDRODIAS, Mme BRUGIER-THOREAU, MM. NEUVY, E. VIAUD, CHARRIER, KRZYZELEWSKI, COMPAIN, Mme BOURRY, M. MARTIN, Mme WAGON, MM. PREHER, ARGENTON, MELON, Mme CHEGARAY, M. MADEJ, GUILLOT, PERAULT, Mme MAYTRAUD, MM. COLIN, BLANCHARD, BOUTELOUP, Mmes GAYOT, NOEL, WASZAK, Mmes TABUTEAU N., SOUBRY, MM. BATLLE, BOIRON, de CREMIERS, SIROT, GLAIN, TABUTEAU A., HUGUENAUD, Mme JEAN, MM. PORTE, TABUTEAU JP., BREGEARD, ROUSSE, LARRANT, ROYER, COSTET, FRUCHON, JARRASSIER, Mme BOMPAS, M. BIGEAU, Mme BAUVAIS, M. PACREAU, Mme COUVRAT, MM. VIAUD C., GANACHAUD,

Pouvoirs : Mme. ARTUS à M. PERAULT, M. BOULOUX à M. COLIN, Mme DALLAY à Mme GAYOT, Mme ABREU à M. BLANCHARD, Mme COURAULT à M. BOUTELOUP,

Excusés : MM. JEANNEAU, GOURMELON, FAROUX, FAITY Mmes ABAUX, PARADOT,

Assistaient également : MM. ROLLE-MILAGUET, BODIN, DENIS, BOBIN, GIRAUD, LASNIER, Mmes ROBUCHON, TAVILIEN, BIENAIME,
MM. MONCEL, COLIN, QUIEVREUX, HARENT, Mmes LEAUTHAUD, BOYER, FOUSSEREAU, MARTINEAU.

Sont désignés secrétaires de séance : Sylviane SOUBRY, Jean BLANCHARD

Date de convocation : le 27 mars 2018 **Date d'affichage : le 5 avril 2018**	**Nombre de délégués en exercice : 77** **Nombre de délégués présents : 64** **Nombre de votants : 69**

CC/2018-55 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

2) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après délibération le Conseil Communautaire, à la majorité (un contre, six abstentions), approuve le Compte de Gestion 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

CC/2018-56 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire l'obligation qui lui est faite d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2017 sur le budget 2018.

La Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Budget CCVG

	Fonctionnement	Investissement		
	réalisé	Réalisé	Crédits reportés	Cumul
Dépenses	32 753 903,71	3 449 944,97	1 647 776,00	5 097 720,97
Recettes	39 936 322,75	4 535 702,33	276 985,00	4 812 687,33
Déficit			1 370 791,00	285 033,64
Excédent	7 182 419,04	1 085 757,36		

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	285 033,64
001 Excédent d'investissement reporté	1 085 757,36
002 Excédent de fonctionnement reporté	6 897 385,40

Intégration de l'excédent du Centre Contrôle Poids Lourds suite à vente du bâtiment et du SPIC Office de Tourisme

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**285 033,64**
001 Excédent d'investissement reporté	**1 226 624,39**
002 Excédent de fonctionnement reporté	**7 272 036,43**

Budget annexe : CIRCUIT DU VAL DE VIENNE

	Fonctionnement	Investissement		
	réalisé	Réalisé	Crédits reportés	Cumul
Dépenses	125 298,10	489 618,35	6 100,00	495 718,35
Recettes	336 648,60	380 412,48	0,00	380 412,48
Déficit		109 205,87	6 100,00	115 305,87
Excédent	211 350,50			

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	115 305,87
001 Déficit d'investissement reporté	109 205,87
002 Excédent de fonctionnement reporté	96 044,63

Budget annexe : ILE AUX SERPENTS

	Fonctionnement	Investissement		
	réalisé	Réalisé	Crédits reportés	Cumul
Dépenses	9 798,86	3 126,60	0,00	3 126,60
Recettes	10 126,86	9 835,00	0,00	9 835,00
Déficit				
Excédent	328,00	6 708,40		6 708,40

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
001 Excédent d'investissement reporté	6 708,40
002 Excédent de fonctionnement reporté	328,00

Budget annexe : LOCATIONS

	Fonctionnement	Investissement		
	réalisé	Réalisé	Crédits reportés	Cumul
Dépenses	141 508,90	879 373,46	539 709,00	1 419 082,46
Recettes	379 494,40	849 109,17	275 000,00	1 124 109,17
Déficit		30 264,29	264 709,00	294 973,29
Excédent	237 985,50			

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	237 985,50
001 Déficit d'investissement reporté	30 264,29
002 Excédent de fonctionnement reporté	0,00

Transfert excédent au budget principal du Centre Contrôle Poids Lourds suite à vente du bâtiment

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	**236 366,50**
001 Déficit d'investissement reporté	**175 383,85**
002 Excédent de fonctionnement reporté	**0,00**

Budget annexe : SERVICE DE COLLECTE ET GESTION DES DECHETS

	Fonctionnement	Investissement		
	réalisé	Réalisé	Crédits reportés	Cumul
Dépenses	3 665 839,39	0,00	0,00	0,00
Recettes	3 948 795,91	262 084,02	0,00	262 084,02
Déficit				
Excédent	282 956,52	262 084,02		262 084,02

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
001 Excédent d'investissement reporté	262 084,02
002 Excédent de fonctionnement reporté	282 956,52

Budget annexe : TERRAIN AVIATION A AVAILLES LIMOUZINE

	Fonctionnement	Investissement		
	réalisé	Réalisé	Crédits reportés	Cumul
Dépenses	795,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	832,07	7 294,96	0,00	7 294,96
Déficit				
Excédent	37,07	7 294,96		7 294,96

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
001 Excédent d'investissement reporté	7 294,96
002 Excédent de fonctionnement reporté	37,07

Budget annexe : VENTES

	Fonctionnement	Investissement		
	réalisé	Réalisé	Crédits reportés	Cumul
Dépenses	286 546,58	1 219 590,43	34 850,00	1 254 440,43
Recettes	572 880,51	973 162,59	105 000,00	1 078 162,59
Déficit		246 427,84		176 277,84
Excédent	286 333,93		70 150,00	

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	176 277,84
001 Déficit d'investissement reporté	246 427,84
002 Excédent de fonctionnement reporté	110 056,09

Budget annexe :ZA DIVERSES

	Fonctionnement	Investissement		
	réalisé	Réalisé	Crédits reportés	Cumul
Dépenses	2 097 567,35	2 471 274,64	0,00	2 471 274,64
Recettes	2 727 791,45	1 999 978,90	0,00	1 999 978,90
Déficit		471 295,74		471 295,74
Excédent	630 224,10			

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
001 Déficit d'investissement reporté	471 295,74
002 Excédent de fonctionnement reporté	630 224,10

Budget annexe : OFFICE DE TOURISME

	Fonctionnement	Investissement		
	réalisé	Réalisé	Crédits reportés	Cumul
Dépenses	320 637,05	204 252,53	0,00	204 252,53
Recettes	693 669,08	200 000,00	0,00	200 000,00
Déficit		4 252,53		4 252,53
Excédent	373 032,03			

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
001 Déficit d'investissement reporté	4 252,53
002 Excédent de fonctionnement reporté	373 032,03

Compte tenu de la dissolution du budget annexe au 31/12/2017, le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement sont tranférés sur le budget général CCVG

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (sept abstentions), approuve l'affectation des résultats 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, présenté ci-dessus.

CC/2018-57 : FISCALITE DIRECTE LOCALE : DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que lors du débat d'orientation budgétaire 2018, il a été proposé de préparer le budget prévisionnel 2018 avec une augmentation des taux de CFE et de foncier bâti de 3 %.

Cette hausse permet de financer la part restant à charge de la CCVG dans le cadre des transferts de compétences tourisme et voirie.

Les nouveaux taux sont ainsi définis :

	base	taux 2017	produit	augmentation fiscalité	taux 2018	produit	produit supplémentaire
				TAUX			
CFE	53 924 000,00	22,42%	12 089 760,80	3%	23,09%	12 451 052	361 290,80
TH	39 434 000,00	8,80%	3 470 192,00		8,80%	3 470 192	-
FB	67 361 000,00	4,02%	2 707 912,20	3%	4,14%	2 788 745	80 833,20
FNB	4 813 000,00	1,72%	82 783,60		1,72%	82 784	-
			18 350 648,60			18 792 773	442 124,00

Le budget prévisionnel 2018 a été établi à partir de ces taux.

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 26 mars 2018 a émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (vingt et un contres, dix abstentions) :

- De fixer les taux 2018 comme suit :
  - Cotisation Foncière des Entreprises : 23.09 %
  - Taxe d'Habitation : 8.80 %
  - Foncier Bâti : 4.14 %
  - Foncier Non Bâti : 1.72 %

- d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

P. DOLIN exprime son mécontentement face à cette augmentation. Il indique que les dépenses sont surévaluées. L'augmentation aurait pu être évitée, surtout que des recettes complémentaires sont à venir notamment avec l'IFER.

G. BOZIER rappelle qu'une hausse des taux peut permettre d'avoir un coefficient d'intégration fiscale plus élevé ce qui devrait permettre une moindre contribution au niveau du FPIC.

R. GALLET précise que l'on n'aurait pu augmenter que de 0.5 ou 1%, sachant que l'IFER apportera de l'argent.

A.LAGRANGE indique que l'excédent est important mais beaucoup de dépenses sont engagées en 2017 et seront réalisées en 2018. Le conseil communautaire, lors du DOB, était majoritairement d'accord pour augmenter les impôts pour faire face au transfert de la voirie.

J.M. BATLLE demande un comparatif de taux pour les communautés de communes de même strate démographique.

P. MONCEL précise que les comparaisons sont difficiles compte tenu que les Communautés de Communes n'ont pas toujours les mêmes compétences et surtout la même manière de l'exercer. Des recherches seront effectuées pour faire ce comparatif.

CC/2018-58 : BUDGET PREVISIONNEL 2018

Le budget prévisionnel 2018 a été examiné lors de la commission « Finances et Ressources Humaines » le 26 mars 2018, il se présente comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		7 272 036,43		1 226 624,39	0,00	8 498 660,82
Opérations de l'exercice	45 011 889,43	37 739 853,00	6 391 064,00	6 535 230,61	51 402 953,43	44 275 083,61
TOTAUX	45 011 889,43	45 011 889,43	6 391 064,00	7 761 855,00	51 402 953,43	52 773 744,43
Restes à réaliser			1 647 776,00	276 985,00	1 647 776,00	276 985,00
Totaux cumulés	45 011 889,43	45 011 889,43	8 038 840,00	8 038 840,00	53 050 729,43	53 050 729,43

Budget annexe CIRCUIT DU VAL DE VIENNE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		96 044,63	6 100,00		6 100,00	96 044,63
Opérations de l'exercice	431 044,63	335 000,00	273 480,00	388 785,87	704 524,63	723 785,87
TOTAUX	431 044,63	431 044,63	279 580,00	388 785,87	710 624,63	819 830,50
Restes à réaliser			109 205,87	0,00	109 205,87	0,00
Totaux cumulés	431 044,63	431 044,63	388 785,87	388 785,87	819 830,50	819 830,50

Budget annexe l'ILE AUX SERPENTS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		328,00			0,00	328,00
Opérations de l'exercice	19 890,00	19 562,00	11 683,40	4 975,00	31 573,40	24 537,00
TOTAUX	19 890,00	19 890,00	11 683,40	4 975,00	31 573,40	24 865,00
Restes à réaliser				6 708,40	0,00	6 708,40
Totaux cumulés	19 890,00	19 890,00	11 683,40	11 683,40	31 573,40	31 573,40

Budget annexe LOCATIONS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté			175 383,85		175 383,85	0,00
Opérations de l'exercice	264 580,92	264 580,92	924 417,77	1 364 510,62	1 188 998,69	1 629 091,54
TOTAUX	264 580,92	264 580,92	1 099 801,62	1 364 510,62	1 364 382,54	1 629 091,54
Restes à réaliser			539 709,00	275 000,00	539 709,00	275 000,00
Totaux cumulés	264 580,92	264 580,92	1 639 510,62	1 639 510,62	1 904 091,54	1 904 091,54

Budget annexe SERVICE COLLECTE ET GESTION DES DECHETS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		282 956,52		262 084,02	0,00	545 040,54
Opérations de l'exercice	4 189 356,52	3 906 400,00	262 084,02		4 451 440,54	3 906 400,00
TOTAUX	4 189 356,52	4 189 356,52	262 084,02	262 084,02	4 451 440,54	4 451 440,54
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	4 189 356,52	4 189 356,52	262 084,02	262 084,02	4 451 440,54	4 451 440,54

Budget annexe TERRAIN D'AVIATION AVAILLES LIMOUZINE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		37,07		7 294,96	0,00	7 332,03
Opérations de l'exercice	910,00	872,93	7 294,96		8 204,96	872,93
TOTAUX	910,00	910,00	7 294,96	7 294,96	8 204,96	8 204,96
Restes à réaliser				0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	910,00	910,00	7 294,96	7 294,96	8 204,96	8 204,96

Budget annexe VENTES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		110 056,09	246 427,84		246 427,84	110 056,09
Opérations de l'exercice	569 781,19	459 725,10	1 208 374,71	1 384 652,55	1 778 155,90	1 844 377,65
TOTAUX	569 781,19	569 781,19	1 454 802,55	1 384 652,55	2 024 583,74	1 954 433,74
Restes à réaliser			34 850,00	105 000,00	34 850,00	105 000,00
Totaux cumulés	569 781,19	569 781,19	1 489 652,55	1 489 652,55	2 059 433,74	2 059 433,74

Budget annexe ZA DIVERSES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat reporté		630 224,10	471 295,74		471 295,74	630 224,10
Opérations de l'exercice	6 606 153,25	5 975 929,15	4 026 378,46	4 497 674,20	10 632 531,71	10 473 603,35
TOTAUX	6 606 153,25	6 606 153,25	4 497 674,20	4 497 674,20	11 103 827,45	11 103 827,45
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	6 606 153,25	6 606 153,25	4 497 674,20	4 497 674,20	11 103 827,45	11 103 827,45

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Mme LAGRANGE, vote à la majorité (dix contres, treize abstentions) le budget prévisionnel 2018 de la CCVG et de ses budgets annexes présentés ci-dessus.

M. PORTE indique que pour la ligne soutien à l'Emig, il y a une augmentation car le budget s'est élargi aux autres écoles de musique.

J. FAUGEROUX demande quels sont les investissements pour la vallée des fresques.

E.COLIN précise que c'est pour finaliser les travaux de restauration de l'église Notre Dame. Il doit rester à charge 5% pour la commune, c'est la CCVG qui participe pour le reste à charge. Ce programme avait été mis en place pour les fresques allant de St Savin à Saulgé. Aujourd'hui, deux monuments sont à restaurer : l'église Notre Dame et les fresques de l'église St Laurent.

CC/2018-59 : FONDS DE CONCOURS DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente rappelle la délibération prise lors du conseil communautaire de la CCM du 12 mai 2011 concernant la création d'un fonds de concours « développement durable » afin de tenir compte de l'impact des projets et des nuisances qui peuvent être générées par l'implantation d'éoliennes sur le territoire des communes.

Cette délibération proposait la mise en place d'un fonds de concours aux communes permettant le reversement équivalent à 15 % de l'IFER représentant 15/70 de la part perçue par la CCVG.

Depuis la réforme de la Taxe Professionnelle, les promoteurs versent une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour les installations dont la puissance électrique installée sera supérieure ou égal à 100 KW.

En vertu de la loi de finances 2011 le tarif par KWA de l'IFER « éoliennes terrestres » est de 70 %. Compte tenu du fait que notre collectivité est en fiscalité professionnelle unique, cette imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) serait repartie de la façon suivante :

- 70 % à la Communauté de Communes
- 30 % au Conseil Général

La Présidente propose que cette règle s'applique aux 55 communes de la CCVG.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (neuf contres, cinq abstentions) :

- d'approuver l'extension du fonds de concours « développement durable » aux 55 communes de la CCVG,

- de fixer le reversement représentant 15/70ème de la part perçue par la CCVG ;

- d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

P. ROSE précise que c'est 15 % de la totalité de l'IFER.

P. DOLIN indique que selon un groupe de travail national, il serait bien de proposer un minimum de 20 % aux communes.

N. TABUTEAU demande si le taux passait à 20% quel serait l'impact budgétaire.

E. COLIN indique que cette décision nationale sera certainement applicable l'année prochaine avec des nouveaux taux.

CC/2018-60 : AMORTISSEMENT : DETERMINATION DU DELAI D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

La Présidente expose au Conseil communautaire qu'au vu de la fusion il conviendrait d'harmoniser le délai d'amortissements des immobilisations à compter du 1er janvier 2018 à savoir :

Logiciels	*2 ans*
Véhicules légers	*5 ans*
Mobilier de bureau et aménagement divers	*10 ans*
Matériel informatique, téléphonie (fax), matériel et outillage technique	*5 ans*
Matériel classique, mobilier urbain et autres matériels	*5 ans*
Bâtiments	*50 à 60 ans*
Frais d'étude	*5 ans*
Frais d'insertion	*1 an*
Mobilier de faible valeur < à 300 €	*1 an*
Système d'information géographique	*2 ans*
Fonds de concours & subvention d'équipement	
< ou = 7 500 €	*1 an*
De 7 501 à 16 000 €	*2 ans*
+ de 16 000 €	*5 ans*
Observatoire à faune	*10 ans*
Piste (car cross)	*10 ans*
Subventions	*Durée calée sur l'amortissement du bien*
Arbres	*10 ans*
Arbustes, végétaux	*2 ans*
Autres agencements et aménagements (voirie, bâtiments, terrains...)	*15 ans*
Système d'information Géographique pour la partie documents d'urbanisme	*5 ans*
Matériel de menuiserie	*3 ans*
Matériel ménager	*3 ans*
Camions et véhicules industriels	*8 ans*
Remorques	*5 ans*
Tracto broyeur	*5 ans*
Tracteur et autres gros matériel agricole	*10 ans*
Outillage d'une valeur < ou = à 5 000 € TTC	*4 ans*
Autres matériels de voirie d'une valeur > à 5 000 € TTC	*10 ans*
Elageuse	*5 ans*
Cases béton	*15 ans*
Gros matériels de travaux publics neufs (tracto-pelle, matériel de voirie)	*10 ans*
Gros matériels de travaux publics d'occasion (tracto-pelle, matériel de voirie)	*5 ans*
Petits matériels de travaux publics & de voirie	*5 ans*
Bâtiments légers, abris	*10 ans*

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 26 mars dernier a émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (deux contres, six abstentions) :

- De valider le tableau des amortissements ci-dessus,
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

CC/2018-61 : VALIDATION DES TAUX DE REDEVANCES ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La Présidente expose que lors de sa séance du 28 novembre 2017, Le Comité du SIMER, a statué sur la tarification des redevances d'enlèvement des ordures ménagères pour les particuliers, les professionnels et les collectivités. Il a également déterminé le montant des contributions dues par les collectivités.

La contribution versée au SIMER sera portée à 97 % du produit attendu.

- Produit attendu HT en 2018 : 3 906 447,40 €
- Contribution HT versée au SIMER en 2018 : 3 789 253,97 €

➢ Les tarifs 2018 :

Particuliers :

Fréquences	Nouveaux tarifs 2018		Pour info : Tarifs 2017	
	Collecte porte à porte	Bacs de regroupement	Collecte porte à porte	Bacs de regroupement
C1	191 €/an	182 €/an	184 €/an	175 €/an
C2	238 €/an	191 €/an	229 €/an	184 €/an

Professionnels et collectivités :

- Une part fixe, fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte des déchets :

Part fixe	Tarif annuel 2018
C1	191 €
C2	238 €

- Une part proportionnelle, fonction de volume hebdomadaire de déchets produits, évaluée au regard de la dotation et du volume des bacs attribués (calcul à partir d'un seuil de 120 l)

Fréquences	2018	Rappel 2017
Jusqu'à 120 l	Pas de coût en +	Pas de coût en +
121 à 240 l	95.5 €	92 €
241 à 600 l	191 €	184 €
601 à 1 200 l	382 €	368 €
1 201 à 1 800 l	764 €	736 €

1 800 à 2 400 l	1 146 €	1 104 €
2 401 à 3 000 l	1 528 €	1 472 €
3 001 à 3 600 l	1 910 €	1 840 €
3 601 à 4 200 l	2 292 €	2 208 €
4 201 à 4 800 l	2 674 €	2 576 €
4 801 à 5 400 l	3 056 €	2 944 €
5 401 à 6 000 l	3 438 €	3 312 €
6 001 à 6 600 l	3 820 €	3 680 €
6 601 à 7 200 l	4 202 €	4 048 €
7 201 à 7 800 l	4 584 €	4 416 €

La commission « finances/ressources humaines » réunie le 26 mars 2018 a émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (vingt-six pour, trente-cinq contres, huit abstentions) :

- De refuser l'augmentation proposée des redevances pour 2018 et valider l'ensemble des tarifs 2017 pour 2018,

- Valider la contribution au SIMER pour 2018 de 3 789 253.97 HT,

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

A.TABUTEAU exprime son mécontentement concernant l'augmentation depuis trois ans. Les sacs poubelles sont de mauvaises qualités et les camions bennes reversent les jus sur les trottoirs des communes.

E. COLIN indique que les redevances n'ont pas été augmentées l'année dernière. Concernant les sacs, le marché en cours avec une entreprise locale ne sera pas reconduit. Un nouveau marché va être lancé.

J.P. TABUTEAU précise qu'une économie doit être faite sur les sacs étant donné qu'aujourd'hui la distribution est annuelle.

E.COLIN indique que globalement la distribution annuelle respecte le besoin des foyers.

J. NOEL précise qu'il faudrait pourtant revoir la quantité par foyer, car c'est insuffisant.

R.M. WASZAK demande si pour les entreprises, une augmentation est prévue aussi.

E. COLIN précise que l'augmentation est la même.

Un débat s'instaure lors du vote contre l'augmentation de la redevance. Il aurait été prudent de prévoir ce résultat. La CCVG devrait voter cette délibération avant celle du SIMER.

Il est précisé que cette délibération est prise à la demande de la DDFIP.

La CCVG ne devrait pas délibérer puisque c'est le SIMER qui a la compétence et qui vote le taux de la redevance.

CC/2018-62 : FINALISATION DE L'ACTE DE VENTE A TERME DE L'HOTEL DE FRANCE

La Présidente explique aux membres du Conseil Communautaire que les époux GALPIN, gérant de la SCI Douala et de la SARL Le Lucullus bénéficie d'une vente à paiements échelonnés sur l'hôtel de France de Montmorillon et une maison adjacente. Les actes ont été signés en Mai et Août 2011.

Ces derniers se sont rapprochés fin 2017 de la Communauté de Communes afin de présenter leurs difficultés rencontrées sur la partie hôtelière.

✓ **Présentation des difficultés de développement**

Si l'hôtel fonctionne en semaine, ce dernier est presque vide les week-ends car il ne correspond plus aux attentes des touristes. Un repositionnement de l'offre hôtelière est à prévoir afin de pérenniser son activité.

Ce projet de repositionnement comprend notamment des travaux à engager sur le produit hôtelier :

- Il n'existe peu voire pas d'adéquation de l'Hôtel avec les attentes actuelles
  - Les attentes client : des chambres qualitatives, complexe type Spa/Sauna et une nouvelle salle de sport
- Il subsiste une divergence de positionnement entre l'hôtel et le restaurant (gastronomique)
- Objectif : renforcer le taux d'occupation de l'hôtel, notamment sur les WE et congés

⇨ Sans travaux, l'activité de l'hôtel-restaurant risque de décroître avec une possibilité de remise en question de la viabilité du modèle économique

En conclusion, la forte qualité et réputation du restaurant gastronomique du Lucullus est aujourd'hui en inadéquation avec la qualité de l'hébergement proposée par la partie hôtellerie. Cette dichotomie ne permet pas au Lucullus de proposer un « véritable » produit touristique, dans l'objectif notamment d'attirer une nouvelle gamme de touristes sur des séjours courts (week-end) et de renforcer son activité.

✓ **Le Lucullus et le territoire de Vienne et Gartempe**

L'hôtel de France de Montmorillon est un établissement structurant pour le territoire ; la montée en gamme de sa partie hôtelière est un enjeu majeur pour la politique touristique du territoire et plus largement pour sa politique d'attractivité.
Il s'agit notamment d'une recommandation forte du Schéma de Développement Touristique de la CCVG dans son chantier 3 : Réenchanter l'offre touristique pour une expérience client réussie, qui passe notamment par l'accompagnement des hébergeurs dans la montée en qualité de leurs hébergements.
Le Département de la Vienne, n'a plus de restaurant étoilé au guide Michelin à ce jour et seuls subsistent deux établissements gratifié du Bib Gourmand Michelin ; les Archives à Poitiers et le Lucullus à Montmorillon.

✓ **Proposition**

Ces travaux sont aujourd'hui estimés à 300 000 € et la Collectivité ne peut supporter la gestion et le coût de ces travaux.
En ce sens, dans l'objectif de soutenir le projet de développement du LUCULLUS et pour l'ensemble des raisons détaillées ci-dessus, la Commission Développement

Economique Emploi et Insertion propose la finalisation des actes de vente à terme avec l'application d'une subvention au titre du soutien à l'immobilier, comme le prévoit le SRDEII pour les projets d'immobilier d'entreprise supérieurs à 500 000 €. Cette subvention peut être accordée uniquement pour le projet concernant l'Hôtel-Restaurant.
De plus, la finalisation avancée de ces actes de vente à terme dégage la Collectivité du risque financier associé et lui confirme et lui garantit le souhait d'investissement d'Alban GALPIN et de Fannie GALPIN sur le territoire de Vienne et Gartempe.

Le capital restant dû au 01/01/2018 sur les emprunts liés à cette opération est de 690 809,27 €.
Ces emprunts pourront être réaffectés sur d'autres opérations.
Les loyers sont suspendus depuis le 01/01/2018 le temps de l'analyse technique et afin de figer les montants financiers.

Intitulés	Montants	Subvention proposée	Taux
Rachat maison	153 187,89 €	- €	NC
Rachat hôtel restaurant	733 332,80 €	73 333,28 €	10,00%
Dettes restantes	62 209,96 €		NC
Frais de gestion sur la dette restante	1 866,30 €		NC
Somme	950 596,95 €	73 333,28 €	
Somme due après subvention	877 263,67 €		

Proposition : arrondi à 877 000 €
Subvention à verser : 73 596,95 €

Les époux GALPIN ont obtenu un accord bancaire pour ce projet.

Pour simplifier la transaction, il est proposé d'arrondir la somme due après subvention à 877 000 €, soit une subvention réelle à verser de 73 596,95 €.

L'opération comprend la finalisation de deux actes de vente à terme :
- un concernant le logement ;
  - Finalisation de l'acte pour 153 187,89 €

- un concernant l'Hôtel-Restaurant ;
  - Finalisation de l'acte pour 733 332,80 €
  - Epurement des dettes restantes et des frais de gestion pour 64 076,26 €
  - Versement d'une subvention de 73 596,95 €.

La subvention pourra être versée à signature de l'acte de finalisation de l'Hôtel-Restaurant avec un engagement ferme de réalisation des travaux.

La Commission Développement Economique Emploi et Insertion qui s'est réunie le 28/03/2018 émet un avis positif sur ce projet.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (cinq contres, quatre abstentions) :

- D'accorder une subvention à la SCI DOUALA d'un montant de 73 596,95 € au titre du soutien à un projet d'immobilier économique supérieur à 500 000 €, en accord avec le SRDEII voté le 27 Février 2018 ;

- Valider la finalisation anticipée des deux actes de vente à paiements échelonnés au profit de la SCI DOUALA moyennant un prix de 886 520,69 € réparti de la façon suivante;
    - 153 187,89 € pour l'acte concernant la maison
        - Payable à concurrence de 153 187,89 € comptant
    - 733 332,80 € pour l'acte concernant l'Hôtel-Restaurant
        - Payable à concurrence de 723 812,11 € comptant
        - Le surplus soit 9 520,69 € par compensation avec le solde de la subvention de 73 596,95 € (après imputation de la dette restante) accordée dans son principe

- De solder les loyers émis et non honorés au 31/12/2017 ainsi que les frais de gestion inhérents, soit 64 076,26 €, au titre de la subvention de 73 596,95 € accordée dans son principe
    - 62 209,96 € au titre des loyers émis et non honorés
    - 1 866,30 € au titre des frais de gestion

- D'autoriser la Présidente ou son représentant légal à signer tout document relatif à cette affaire.

CC/2018-63 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'EPIC

La Présidente expose au Conseil Communautaire que l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Vienne et Gartempe à sollicité par courrier en date du 20 mars 2018, une subvention de 678 550 € auprès de la Communauté de Communes.

Par ce même courrier, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a reçu le bilan de l'office de tourisme pour l'année 2017.

Cette subvention servira à financer les postes de fonctionnement de l'EPIC tels que le personnel et le fonctionnement général des bureaux d'information touristique, mais aussi des actions de développement touristique du territoire tels que la mise en place de nouvelles bornes numériques d'information touristiques sur le territoire, la réalisation d'un site internet de destination, la création de publication de promotion touristique, la valorisation touristique du territoire lors de salons nationaux et européens.

A titre d'information le budget prévisionnel de l'EPIC a été voté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Fonctionnement général	**57 900,00**	
Communication	**121 000,00**	
Animation et conception de produits	**46 000,00**	
Personnel	**451 150,00**	
Travaux / accessibilité / accueil		**20 000,00**
Acquisition de matériel		**37 500,00**

Total Fonctionnement	676 050,00	
Total Investissement		57 500,00
Total Recettes (reversion taxe de séjour)	55 000,00	
Subvention demandée	678 550,00	

Il est précisé qu'un premier acompte de 100 000 euros avait été accordé fin 2017 pour 2018 à l'EPIC.

Compte tenu de l'acompte versé en 2017 et il vous est donc proposé de verser une subvention de 578 550 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (six contres, quatorze abstentions) :

- D'accorder une subvention de 578 550 euros à l'EPIC « Office de Tourisme Vienne et Gartempe » pour l'année 2018,
- D'autoriser la présidente à signer la convention d'Objectifs et de Moyens conditionnant l'attribution de cette subvention et jointe en annexe 1,
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant légal, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Des élus félicitent l'EPIC pour l'organisation de ProxiLoisirs, le stand était très beau. Le territoire a été mis en valeur et les visiteurs ont été demandeurs des topoguides pour les sentiers.

N. TABUTEAU indique que les stands des Offices de Tourisme sont en général en baisse de fréquentation, cependant celui de Moulismes est toujours autant fréquenté.

J. FAUGEROUX précise que de gros investissements ont été faits, mais les associations gestionnaires des Offices de Tourisme avant 2017 attendent les résultats.

M. BIGEAU précise que la soirée du lancement du slogan était très bien organisée.

CC/2018-64 : TRANSFERT DES REPORTS DU BUDGET SPIC

La Présidente expose au conseil communautaire que le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement restant sur le SPIC de l'office de tourisme qui a été clôturé au 31 décembre 2017 seront transférés à l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme Vienne et Gartempe ».

Le montant de ces reports s'élève à :

	Fonctionnement réalisé	Investissement		
		Réalisé	Crédits reportés	Cumul
Dépenses	320 637.05	204 252.53	0.00	204 252.53
Recettes	693 669.08	200 000.00	0.00	200 000.00
Déficit		4 252.53		4252.53
Excédent	373 032.03			

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
001 Déficit d'investissement	4252.53
002 Excédent de fonctionnement	373 032.03

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (un contre, dix abstentions) :

- D'approuver le transfert de ces reports au budget général de la CCVG
- De verser à l'EPIC une subvention de 368 779,50 € correspondant au solde net du budget du SPIC,
- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire

CC/2018-65 : LEADER - VALIDATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE/RAMO 2015-2017

La Présidente expose que malgré la situation de blocage qui perdure sur le programme LEADER 2014-2020 dans le Département de la Vienne, l'équipe technique du GAL SEV continue à enregistrer des dossiers et rencontrer des porteurs de projets afin de les conseiller sur le programme LEADER et les financements nationaux et européens.

Ce travail est retracé dans un document d'évaluation annuel, appelé RAMO (rapport annuel de mise en œuvre) qui est utilisé à deux titres :

- Servir d'outil d'évaluation de la mise en œuvre des politiques européennes en Nouvelle-Aquitaine.
- Service d'outil d'évaluation locale du GAL SEV, mais aussi justificatif pour la mise en paiement des aides accordées pour le financement de l'animation-gestion du programme par l'Union Européenne, mais aussi les structures partenaires (Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault).

Aujourd'hui, il convient de valider le RAMO des périodes 2015-2016 et 2017. Les grands éléments chiffrés des RAMO sont les suivants pour la période 2015-2017 :

Nombre de dossiers en attente :	25	Dont privés	11
		Dont publics	14
		Sur la CCVG	21
		Hors de la CCVG	4
Nombre de porteurs de projets rencontrés	76 porteurs différents qui portaient 87 projets au total	Dont privés	45
		Dont publics	31
		Sur la CCVG	53
		Hors de la CCVG	23

Nombre de réunions thématiques réalisées sur le GAL	9
Nombre de réunions thématiques auxquelles le GAL a participé hors du territoire	16
Nombre de rencontres techniques pour accompagner les porteurs de projets	163
Nombre de réunions plénières du GAL qui se sont tenues	4 après signature convention / 7 avant signature convention
Nombre de Comités de Programmation	7
Nombre de Comités techniques	3
Nombre de projets en lien avec l'agriculture (AXE 1)	13
Nombre de projets en lien avec les services, la mobilité et la culture (AXE 2)	25
Nombre de projets en lien avec le tourisme (AXE 3)	28
Nombre projet en lien avec l'économie et les réseaux d'entreprise (AXE 4)	11
Nombre de projets hors stratégie	20
Nombre d'évènements en lien avec la coopération organisés ou auxquels le GAL a participé (AXE 5)	34

La Présidente précise qu'en l'état actuel, aucune projection sur la consommation d'enveloppe LEADER ne peut être faite, puisque qu'aucun dossier n'a pu être instruit.

Elle précise cependant pour information que le total des dossiers en attente représente 728 994.14 € de demandes de subventions, soit 48% de la maquette 2014-2020. En cas de validation de tous ces dossiers, le profil de programmation serait satisfaisant.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (un contre, une abstention) :

- De valider les RAMO 2015-2016 et 2017
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à l'affaire
- D'autoriser Monsieur Joël FAUGEROUX, 2ème vice-président de la CCVG, et Président du GAL SEV, à signer les RAMO 2015-2016 et 2017.

R.M. WASZAK précise que la Région a embauché trente-quatre personnes sur l'Aquitaine pour l'instruction des dossiers.

P. BOUTELOUP demande quels sont les dossiers hors CCVG.

J. FAUGEROUX précise qu'il s'agit des dossiers de l'ancienne Communauté de Communes Val de Gartempe et Creuse puisque pour cette opération nous avons déposé un dossier commun Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais et Communauté de Communes Val de Gartempe et Creuse.

CC/2018-66 : MODIFICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIR A LA PRESIDENTE RELATIVE AUX MISES A JOUR DES ANNEXES DES DOCUMENTS D'URBANISME

La Présidente expose que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 30 janvier 2018, et dans un souci d'efficacité, lui a donné délégation de pouvoir.

Pour être en conformité avec les articles L153-60, R153-18 du code de l'urbanisme pour la mise à jour des annexes des POS, des PLU et du PLUI et avec les articles L163-10 et R163-8 du même code pour la mise à jour des annexes des cartes communales, la Présidente sollicite l'avis du Conseil sur la modification de pouvoirs au paragraphe 19, comme suit :

19. **Prescrire et prendre toutes décisions concernant les enquêtes publiques et mises à disposition du public relatives à l'élaboration, la révision, la révision allégée, la modification, la modification simplifiée, la mise en compatibilité des PLUI, PLU, carte communale et POS et la mise à jour de leurs annexes conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement.**

Les pouvoirs délégués à la Présidente ainsi modifiés seraient :

1. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires

2. Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges

3. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros

4. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

5. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires

6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7. Inscrire le matériel de moins de 610 euros en investissement

8. Autoriser le remboursement des frais de déplacement aux agents utilisant leur véhicule personnel

9. Décider du recrutement de personnel temporaire (remplacement ponctuel) ou saisonnier dans la limite des crédits inscrits au budget

10. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée (MAPA), ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

11. Conclure les conventions sans incidence financière telles que, sans que cette liste soit exhaustive, les conventions de mise à disposition à titre gracieux, les conventions de servitude,...

12. Conclure les baux de location, les avenants de prolongation dont les conditions locatives auront été validées par le Conseil communautaire ou le Bureau et les résiliations, hors bail emphytéotique administratif

13. Conclure les contrats de prêts auprès des organismes bancaires ainsi que les lignes de trésorerie dans la limite d'un million deux cent mille euros (1 200 000 €)

14. Intenter au nom de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe toutes actions en justice et toutes défenses d'intérêts concernant la structure

15. Décider, dans le cadre de la mise en œuvre de la taxe de séjour, de la répartition des hébergeurs dans chaque catégorie

16. PIG HABITAT : attribution des subventions aux porteurs de projets par délégation du Conseil Communautaire sur proposition de la commission « habitat »

17. Valider les phases d'études, lorsque ces phases donnent droit à une rémunération définitive, telle que la phase « avant-projet définitif (APD) » d'une mission de maîtrise d'œuvre

18. Conclure les conventions de mutualisation pour la mise à disposition de personnel de la CCVG et pour la mise à disposition de personnel à la CCVG, dans les conditions posées par le CGCT, et notamment par les articles L5211-4-1 et L5111-1 du CGCT

19. Prescrire et prendre toutes décisions concernant les enquêtes publiques et mises à disposition du public relatives à l'élaboration, la révision, la révision allégée, la modification, la modification simplifiée, la mise en compatibilité des PLUI, PLU, carte communale et POS et la mise à jour de leurs annexes conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement.

20. Signer, dans le cadre de la police de conservation concernant l'entretien des voies, les demandes de permission de voirie et les arrêtés d'alignement.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (quatre contres, trois abstentions) :

- De modifier la délégation de pouvoir à la Présidente concernant le paragraphe 19 et les mises à jour des annexes aux PLUI, PLU, carte communale et POS ;

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces délégations de pouvoir.

CC/2018-67 : FONDS PATRIMOINE CULTURE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'un fonds d'aide aux communes dédié aux actions patrimoniales et culturelles a été créé pour l'année 2017, avec un montant global de 20 000 €. Le règlement avait été validé uniquement pour l'année 2017.

Il convient de valider le règlement d'attribution des subventions de manière pérenne. Si le fonds d'aide devait évoluer, une nouvelle délibération serait prise.

Ce règlement a été étudié en Commission Patrimoine-Culture le 5 mars 2017 et a reçu un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (deux abstentions) :

- de valider le règlement du fonds Patrimoine-Culture ci-joint, (annexe 2)
- d'autoriser la Présidente, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier.

CC/2018-68 : MOTION – MAINTIEN DE LA LIGNE TER POITIERS - LIMOGES

Par la présente motion, le conseil communautaire de la communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG), proteste et exprime ses inquiétudes quant aux conséquences que pourrait avoir sur son développement et les conditions de vie de sa population, l'application des recommandations du rapport Spinetta sur l'évolution du transport ferroviaire.

Le territoire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, comme la majeure partie du territoire national, est un territoire rural. Chacun le sait, dans les territoires ruraux, les habitants doivent chaque jour surmonter les difficultés liées à l'éloignement des villes où les activités et les services se concentrent de plus en plus. Chaque jour, les élus locaux, quelle que soit leur orientation politique, luttent pied à pied contre la perte d'attractivité et pour briser les cercles vicieux de la désertification. Ces difficultés augmentent de façon exponentielle à mesure que l'on s'éloigne des pôles urbains. Or cet éloignement ne se mesure en distance mais en temps de trajet et en accès aux transports publics.

Le rapport remis par Monsieur Spinetta préconise la remise en cause des lignes et gares à faible fréquentation. Or, une volonté de développement des territoires doit passer par l'amélioration de la desserte ferroviaire. Plus généralement, ce rapport préconise la libéralisation du transport ferroviaire avec ouverture à la concurrence d'opérateurs privés et recherche de rentabilité.

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe a la volonté d'œuvrer pour le développement de sa seule ligner TER. En ce sens, elle s'est positionnée pour aménager deux pôles multimodaux sur Lussac les Châteaux et Montmorillon. Par ailleurs, le territoire souhaite favoriser l'embranchement ferroviaire de la zone Pierre Pagenaud à Montmorillon pour le transport de matériaux de carrières et de céréales. En outre, les élus insistent sur le fait que cette ligne ferroviaire est indispensable à l'évacuation des combustibles usagés de la centrale nucléaire de Civaux.

Les élus du conseil communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe demandent donc à l'Etat de renoncer aux propositions du rapport Spinettta et le développement du réseau ferroviaire "des petites lignes".

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (un contre, deux abstentions) de valider le maintien de la ligne TER Poitiers-Limoges.

QUESTIONS DIVERSES

E. COLIN remercie l'ensemble du service Comptabilité pour le travail effectué pour la préparation du budget.

J.P. MELON invite les élus à un concert de l'EMIG le 6 avril à l'Isle Jourdain.

A.LAGRANGE invite les élus à la Foire Exposition de Lussac les Châteaux les 7 et 8 avril 2018.

J.L. MADEJ indique que la ligne TER sera fermée la semaine du 25 mai pour travaux, mais des bus seront à disposition. Il précise également que le 17 mai aura lieu l'Assemblée Générale de l'association RN 147.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'EPIC

ANNEXE N°1

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), située à Montmorillon (86500), 6 rue Daniel Cormier, représentée par sa Présidente, Madame Annie LAGRANGE,

Ci-après dénommée le "financeur"

D'UNE PART

ET

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Vienne et Gartempe, situé 2 place du Maréchal Leclerc, 86500 Montmorillon représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre Melon

Ci-après dénommé le "bénéficiaire"

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

PREAMBULE – OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour but de définir les bases de fonctionnement entre le bénéficiaire et le financeur pour l'année 2018.

Pour rappel, le bénéficiaire a une mission de service public (accueil, information, promotion, coordination des acteurs locaux) déléguée par le financeur. Le bénéficiaire doit à ce titre se conformer au Schéma de Développement Touristique de la CCVG. Le bénéficiaire devra se conformer à la politique et stratégie touristique décidée par la CCVG dans le cadre de sa compétence.

Il est convenu ce qui suit :

OBLIGATIONS DE LA CCVG

ARTICLE 1 - La CCVG en lien avec les communes met à disposition des locaux sur les communes de Montmorillon, Lussac-les-Chateaux, Saint-Savin, l'Isle Jourdain et Availles Limouzine, au bénéfice de l'Office de Tourisme afin que le bénéficiaire puisse assurer sa mission d'accueil.

ARTICLE 2 - Une subvention de 578 550 euros est accordée par la CCVG afin que l'office de tourisme assure ses missions déléguées pour l'année 2018.

OBLIGATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME VIENNE ET GARTEMPE

ARTICLE 3 - L'Office de Tourisme s'engage à assumer ses missions d'accueil et d'information touristique, ainsi que la promotion touristique du territoire en accord avec la politique touristique de la CCVG.

ARTICLE 4 - L'Office de Tourisme a en charge la gestion de la taxe de séjour et la récolte de cette dernière (information auprès des hébergeurs, contrôle des déclarations et des reversements...).

ARTICLE 5 - L'Office de Tourisme assure la gestion administrative et juridique des locaux, du personnel et de l'EPIC.

ARTICLE 6 - L'Office de Tourisme s'engage à fournir un rapport annuel d'activité et financier.

ARTICLE 7 – L'Office de Tourisme s'engage à poursuivre le travail de structuration des offices de tourisme sur le territoire de la CCVG suite à l'application de la loi NOTRe et de la création de l'office de tourisme communautaire basé à Montmorillon.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 8 - La présente convention est applicable dès la signature de la présente pour l'année 2018.

ARTICLE 9 – La présente convention est résiliable dans les cas de non-conformité aux engagements pris ou en cas de démission du comité de direction de l'office de tourisme. En cas de résiliation, l'Office de Tourisme s'engage à rembourser à la CCVG la totalité de la subvention sauf accord express contraire de la CCVG.

Fait à Montmorillon, le .....

Pour la CCVG,	Pour L'Office de Tourisme,
La Présidente,	Le Président,
Annie LAGRANGE	Jean-Pierre MELON

FONDS PATRIMOINE CULTURE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

ANNEXE N°2

Vienne & Gartempe
communauté de communes

FONDS D'AIDE CULTUREL ET PATRIMONIAL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

CONDITIONS GENERALES

Les dossiers de demande de subvention seront exclusivement portés par **les communes**.
Le montant maximum attribué est fixé à 1000 € par commune et par an.

Les dossiers pourront relever :

- soit **d'une manifestation culturelle professionnelle** : musique, danse, théâtre, conte, exposition à caractère culturel / artistique
- soit **d'une restauration du « petit » patrimoine non protégé** (mobilier et immobilier - non classé et non inscrit).

Etude des dossiers :

- Un dossier type sera envoyé à chacune des communes.
- Les dossiers complétés devront être adressés à la Présidente de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (contenu du projet et plan de financement).
- La commission patrimoine culture étudiera les dossiers et donnera son avis à partir d'une liste de critères d'appréciation établie par la dite commission.
- L'avis de la commission sera présenté en bureau qui donnera son avis définitif.
- La subvention sera attribuée sur présentation du bilan de l'opération (bilan qualitatif et bilan financier).

Financement :

- L'aide de la CCVG sera de 50 % du montant TTC du coût du projet plafonné à 1000 € TTC de subvention. L'aide de la CCVG sera équivalente à la part communale.
- L'aide de la CCVG sera :
  - cumulable avec les subventions du Conseil Départemental,
  - cumulable avec les aides du Conseil Régional
  - cumulable avec d'autres fonds : Europe, Etat, fondation du patrimoine, fonds privés.

Critères d'appréciation

Aide aux manifestations culturelles

- Manifestation de professionnels : concert, exposition, théâtre, danse, conte…
- Manifestation visant un large public.
- La manifestation a une portée intercommunale.

50 % du montant TTC du projet plafonné à 1000 € TTC de subvention.
Cumulable avec d'autres subventions.

Restauration du patrimoine

- Patrimoine présentant un intérêt historique, architectural, culturel, artistique.
- Patrimoine bâti non protégé.
- Patrimoine mobilier non protégé.
- Restauration dans le respect des techniques traditionnelles, par des professionnels agréés ou par les services municipaux dans le cas de patrimoine vernaculaire (lavoir, puits…).
- S'il s'agit de patrimoine non visible de la voie publique, ce patrimoine devra être accessible lors d'animations ponctuelles (Journées du patrimoine, Journées patrimoine de Pays ou animations dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, par exemple).

50 % du montant TTC du projet plafonné à 1000 € TTC de subvention.
Cumulable avec d'autres subventions.